

**Focus sur... Pays-Bas : Un mécanisme d'autorisation des investissements étrangers dans les télécoms**

Le gouvernement néerlandais a élaboré un projet de loi visant à mettre en place un mécanisme d'autorisation des investissements étrangers dans le domaine des télécommunications. Ce projet de loi est le résultat d'une réflexion engagée après la tentative avortée de prise de contrôle de l'opérateur historique KPN par Carlos Slim en 2013. Il permettrait à l'Etat, par la voix du ministère de l'économie, de s'opposer à un investissement compte tenu de risques pour la sécurité nationale, dans le cas (i) d'un manque d'information sur l'investisseur, (ii) et/ou sur son propriétaire, (iii) d'un problème de sécurité dans le pays origine de l'investisseur, ou (iv) d'un lien de l'investisseur avec des personnes ou entités sous sanction.

Il s'agira du premier mécanisme de ce type aux Pays-Bas si le projet est adopté. A ce stade, seul le secteur des télécommunications est visé mais le gouvernement évaluerait actuellement l'éventualité de l'élargir à d'autres secteurs.

Le projet de loi a été transmis pour avis au Conseil d'Etat le 19 avril 2018. L'objectif du gouvernement est de le présenter au Parlement à l'automne.

Belgique**La Banque nationale de Belgique publie son rapport annuel pour 2017**

Le rapport annuel de la banque centrale belge dresse un panorama globalement positif de l'évolution de la situation économique de la Belgique en 2017. Bénéficiant de la reprise du commerce mondial et de l'embellie européenne générale, le Royaume affiche une croissance de 1,7% (+0,2 points par rapport à 2016), soutenue par l'augmentation des investissements privés et de la consommation des ménages. Le marché de l'emploi est également dans une dynamique positive, avec 66 000 postes créés et un taux de chômage en diminution qui s'établit à 7,3% contre 7,8% en 2016. Cependant, l'inflation s'est accentuée en passant de 1,8% en 2016 à 2,2% en 2017, et les disparités économiques entre région flamande, région wallonne et région bruxelloise se maintiennent. Enfin, malgré une amélioration de la situation des finances publiques, marquée par un déficit budgétaire en baisse à 1% du PIB (reposant essentiellement sur le déséquilibre du budget fédéral), la dette publique reste élevée et s'établit à 102,8% du PIB.

Sanofi se développe en Belgique

Selon les données publiées par la fédération Pharma.be, le secteur pharmaceutique constitue le domaine « le plus innovant » de l'économie du Royaume, avec un investissement en R&D qui atteignait 2,9 Mrds€ en 2016, représentant une augmentation de près de 12% par rapport à 2015.

Acteur majeur du marché de l'emploi, le secteur regroupe plus de 130 entreprises et près de 35.250 personnes y travaillent (+1,6 % nouveaux postes en 2016), dont 4.500 dans la recherche (+ 5,5% en un an). L'industrie pharmaceutique apporte par ailleurs une contribution significative au commerce extérieur belge : en 2016, les exportations de médicaments et de vaccins se sont élevées à 40,7 Mrds€, représentant 11,3% des exportations totales du pays.

C'est dans ce contexte particulièrement dynamique que Sanofi vient de se porter acquéreur de la biotech flamande Ablynx, pour 3,9 Mrds€. Ablynx est spécialisée dans la recherche de traitements basés sur des nanocorps identifiés dans les systèmes immunitaires de lamas et d'alpagas. Son produit le plus avancé, le « caplacizumab », est une molécule visant le traitement d'une maladie rare du sang.

Des investissements de 5,3 Mrds€ pour le rail belge

La SNCB (Société nationale des chemins de fer belges) et Infrabel (gestionnaire des infrastructures ferroviaires) ont rendu publics consécutivement leurs plans pluriannuels d'investissement (PPI) à horizon 2020, et plans stratégiques pluriannuels d'investissement (PSPI) à horizon 2031. Au total, ces programmes vont représenter 5,3 Mrds€ d'investissements du gouvernement dans les chemins de fer à partir de 2018.

Ces plans se déclinent selon trois axes : il s'agit d'acquérir de nouvelles rames, voitures et

locomotives ; de moderniser les infrastructures de gare et renforcer la sécurité du système de transport ferroviaire ; d'étendre le réseau du RER autour de Bruxelles.

Les 5,3 Mrds€ dont le gouvernement fédéral a décidé l'investissement sont répartis comme suit : 2,5 Mrds€ pour Infrabel, 1,7 Mrds€ pour la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) et 1,1 Mrds€ supplémentaires, dits « vertueux », empruntés par l'État fédéral et mis à disposition des deux organisations pour des extensions de capacité, l'achèvement du RER en Wallonie et la réalisation de priorités régionales.

Pays-Bas

La région d'Eindhoven a enregistré de loin la plus forte croissance économique des Pays-Bas en 2017

Des entreprises industrielles, telles que le fabricant de puces ASML et le constructeur automobile VDL ont fortement soutenu la croissance autour d'Eindhoven. En 2017, la croissance s'est établie entre 4,8% dans le Sud de la région d'Eindhoven et 6,5% dans le Nord, contre une moyenne nationale de 3,2%. Des taux de croissance de plus de 4% ont également été enregistrés dans la partie Ouest de la province d'Utrecht et dans les municipalités limitrophes d'Amsterdam et d'Almere. Au niveau de chaque province néerlandaise, les taux de croissance les plus élevés ont été atteints par le Flevoland (+4,2%) grâce à un secteur de la construction dynamique, la Hollande Septentrionale (+3,7%) qui abrite l'agglomération amstellodamoise, et le Brabant Septentrional qui abrite Eindhoven (+3,7%).

En revanche, une croissance de moins de 2% a été enregistrée dans la région de Den Bosch et dans les régions touchées par la baisse de la production de gaz : autour de Groningue et dans le nord de la Frise et de la Drenthe.

D'importants financements pour le Brainport d'Eindhoven

Le Brabant-Septentrional a érigé l'innovation en priorité. La province se range à la 11ème place européenne des régions investissant le plus en R&D (2,6 Md€ en 2012). Le cluster du « Brainport » constitue un lieu de rencontre et de recherche sur la technologie automobile et la mobilité intelligente, Dans le cadre de l'Accord de Coalition

d'octobre 2017 un nouveau fonds régional de 900 M€ a été mis en place pour soutenir le développement économique des provinces. Le 16 mars 2018, au travers d'un Regio Deal avec l'Etat, le Brainport en devient le premier bénéficiaire de cette mesure. 370 M€ seront consacrés à des projets d'infrastructures de transport public et au recrutement de nouveaux talents, financés à hauteur de 130 M€ par l'Etat.

Luxembourg

Les échanges extérieurs du Luxembourg en 2017

La balance commerciale du Grand-Duché est déficitaire depuis 1975 et son déficit s'est creusé en 2017, à -6,3 Mds€, contredisant pour une fois la tendance à l'amélioration observée ces dernières années. Sur l'ensemble de l'année 2017, la valeur des exportations luxembourgeoises atteint 12,7 Mrds€ (+6,7% comparé à 2016) et celle des importations s'élève à 18,9 Mrds€ (+7,3%). Le déséquilibre s'explique notamment par le déficit des postes « matériel de transport » et « combustibles minéraux, lubrifiants », tandis que sont en excédent les « articles manufacturés en métaux communs » et « autres articles manufacturés ».

Cependant, le déficit commercial du Grand-Duché est comme en 2016 largement compensé par l'excédent de la balance des services, à près de 23,2 Mrds€ en 2017, dont 16,2 Mrds€ pour les seuls services financiers. L'économie luxembourgeoise repose en effet principalement sur le secteur des services (86,8% du PIB), loin devant l'industrie (13,4%) et l'agriculture (0,3%).

ArcelorMittal doit céder plusieurs sites avant de racheter l'Italien Ilva

Pour se conformer aux règles européennes en matière de concurrence, le groupe ArcelorMittal va devoir procéder à la cession de certains actifs européens avant de pouvoir réaliser le rachat de l'Italien Ilva. ArcelorMittal a ainsi proposé de céder les sites de Galati (Roumanie), Skopje (Macédoine), de Piombino (Italie), d'Ostrava (République tchèque), ainsi que le site de Dudelange (Luxembourg) et une partie du site de Liège (Belgique). A Liège, le groupe russe NLMK se serait déjà déclaré intéressé. La Commission européenne se prononcera le 23 mai sur les propositions d'ArcelorMittal.

Copyright

Service économique régional de Bruxelles @DGTresor_BE
Service économique de La Haye @FRTreasury_NL
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse
(adresser les demandes à bruxelles@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Les services économiques s'efforcent de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigeront, dans la mesure du possible, les erreurs qui leur seront signalées. Toutefois, ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.